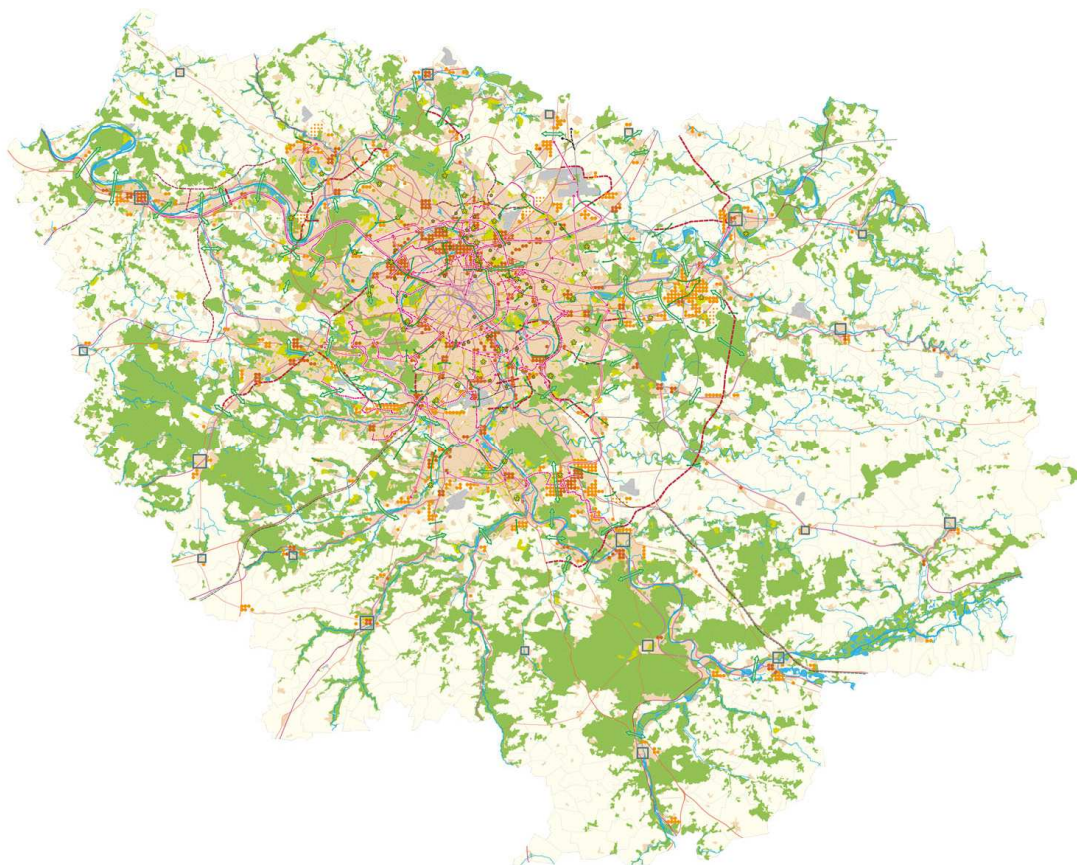


# **Conflit ouvert sur le SDRIF : *les enjeux de l'enquête publique***



**Document de travail édité par le groupe CACR sur le  
Schéma Directeur de la Région Ile-de-France  
Octobre 2007**



## **Avant-propos**

*Cette note cherche à donner de façon synthétique les principaux éléments d'information et d'analyse pour s'y retrouver dans les développements récents autour du SDRIF. Notre journal de groupe CACR a déjà résumé dans un « 4 pages » les principales données à connaître pour intervenir dans ce débat. Nous en fournissons ici une version un peu plus détaillée avec des documents bruts en annexe.*

*Nous voulons alerter avec une certaine solennité sur les menaces qui pèsent sur le devenir du SDRIF. Nous sommes à la veille du lancement de l'enquête publique, après plus de 30 mois de travaux, de concertations entre tous les partenaires concernés, les collectivités territoriales, y compris les services de l'État évidemment. Et depuis le début de l'été, l'État, au travers du Président de la République et du Premier Ministre ainsi que toute la droite, au travers de son chef de file régional - Roger Karoutchi - multiplie les tentatives pour stopper le processus engagé.*

*Cette intrusion pose en elle-même des questions essentielles de respect des procédures démocratiques puisque la Région s'est vu confier par la Loi la fonction de coordination de la révision du SDRIF. Mais fondamentalement elle met à nu le refus de N. Sarkozy, du Gouvernement et des forces de droite d'une conception solidaire du devenir de la Région. C'est le contenu du nouveau schéma directeur, ses ambitions sur un horizon de 25 ans, ses principes organisateurs fondés sur la prise en compte des défis des inégalités comme ceux de la crise écologique et climatique, son parti pris de la ville compacte et du logement social, d'un vaste programme de développement des transports en commun qui heurtent en fait la droite francilienne.*

*Dans un tel contexte, l'enquête publique qui va se dérouler jusqu'au 8 décembre 2007 prend une importance nouvelle. Elle n'est pas formelle. Faute d'avoir pu la suspendre, la droite cherche à l'investir pour vider le SDRIF de son contenu. C'est le sens de l'avis donné par l'État sur le SDRIF en cherchant à en contester radicalement les orientations et la validité juridique. C'est le sens de la réquisition des maires de droite pour systématiser les interventions auprès des commissaires enquêteurs. Nous en appelons donc aux citoyens pour ne pas laisser faire ce détournement. Nous les appelons à s'emparer de leur côté de cette enquête, de discuter du projet de schéma directeur, d'en approfondir et d'en conforter les choix.*

**François Labroille**  
Conseiller régional



# Sommaire

<b>I – Le contenu du SDRIF .....</b>	<b>7</b>
1 - L'élaboration .....	7
2 - Des enjeux essentiels .....	8
3 - Le projet spatial.....	11
<b>II- Quelques éléments d'appréciation du groupe CACR .....</b>	<b>13</b>
1 - Un contenu positif .....	14
2 - Des limites .....	15
3 - L'enjeu démocratique.....	15
<b>III – Conflit entre conceptions divergentes du devenir de la Région .....</b>	<b>16</b>
1 - L'offensive du président de la République.....	16
2 - Les enjeux réels.....	17
<b>IV – Annexe : quelques avis et réactions.....</b>	<b>18</b>
a) Les Avis .....	18
b) Le gouvernement et la droite défavorables au projet du SDRIF .....	20
c) Les diverses sensibilités de gauche du Conseil régional argumentent en faveur du projet .....	21
<b>V – Annexe : liste des lieux de permanence.....</b>	<b>22</b>



# **I – Le contenu du SDRIF**

**La révision du Schéma directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF) constitue probablement l'un des actes majeurs du mandat 2004-2010 du Conseil régional. Elle est en soi d'une grande portée, puisqu'elle consiste à anticiper l'aménagement d'une région névralgique pour les 25 ans à venir. Et pour la première fois une telle opération s'exerce sous la responsabilité de la Région et non plus sous celle de la seule autorité de l'État comme pour les schémas antérieurs de 1975, 1976 et 1994. Par sa nature de document d'urbanisme, le SDRIF détermine l'affectation des sols pour la Région jusqu'en 2030, et a déjà de ce seul point de vue une importance stratégique. Mais au travers de la localisation de l'habitat, des emplois, des transports et des grands équipements, ce sont en fait toutes les politiques publiques qui, de près ou de loin, sont concernées par son contenu.**

**Issu d'une concertation très large au moins au niveau institutionnel, le nouveau SDRIF adopté par le Conseil régional en février 2007 est constitué d'un document principal de 230 pages assorti d'une carte de destination des sols. On y trouve une identification des défis auxquels est confrontée la Région avec des objectifs par grands domaines (logement, équipements, environnement, emploi et transport) et des orientations en matière d'aménagement de l'espace.**

## **1 - L'élaboration**

La révision du SDRIF a donné lieu à une vaste concertation organisée par le Conseil Régional.

Dans un contexte juridique renouvelé, après un bilan du SDRIF de 1994, la Région Île-de-France a piloté pour la première fois la révision du Schéma directeur, qu'elle doit élaborer en association avec l'État, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 141-1 du Code de l'Urbanisme, et en partenariat avec certaines collectivités publiques (cf. Article L141-1 du Code de l'Urbanisme, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> alinéas).

Au-delà de ces obligations réglementaires, la Région a engagé une concertation partenariale avec les élus, les acteurs économiques, socio-professionnels et associatifs, des experts et des professionnels de l'aménagement.

Entre le Colloque de lancement de la révision du 21 octobre 2004 et les États généraux du SDRIF du 29 novembre 2006, 12 ateliers thématiques, 26 ateliers territoriaux, 2 forums de synthèse, une Conférence des intercommunalités, une conférence interrégionale ont été l'occasion d'un débat riche et continu : échanges, attentes, questionnements, confrontations d'idées au regard des défis et des grandes orientations du SDRIF, mais aussi des enjeux, des problématiques et des projets locaux...

La Région a organisé une enquête réalisée en juillet 2006, et des Conférences de Citoyens en octobre 2006, dont les conclusions ont été rendues publiques lors des États généraux du SDRIF.

Parallèlement, la réflexion a été menée dans des groupes d'experts dont les travaux ont alimenté les débats et ont permis de dessiner progressivement les contours et le contenu des premiers documents d'Avant-Projet.

Les grands axes de la Version 1 et plus particulièrement l'esquisse du projet spatial régional, ont été présentés aux États généraux. Les échanges se sont ensuite poursuivis : la Région a enregistré et traité les demandes de modifications et d'amendements au travers de versions successives du document jusqu'à la séance plénière du Conseil régional qui a arrêté le projet de SDRIF le 15 février 2007.

Le Conseil régional a donc travaillé pendant plus de 30 mois de juin 2004 à février 2007 à l'élaboration d'un nouveau schéma en impliquant ses partenaires au niveau des collectivités territoriales, de l'État, des chambres de commerce et de l'industrie, du CESR, etc.

## 2 - Des enjeux essentiels

Le document adopté en février 2007 intègre les grandes orientations portées par le Conseil régional, ainsi que les demandes des diverses collectivités, notamment les départements et, sous une forme assez particulière celles de l'Etat. En effet, certains points litigieux sont intégrés, mais avec la mention qu'ils ne reçoivent pas l'accord de la Région. Les principaux litiges avec l'État concernent plusieurs infrastructures routières, notamment le bouclage de la Francilienne, le plan de renouveau de La Défense (augmentant de 300 000 m<sup>2</sup> son parc de bureaux) avec pour enjeu essentiel la façon d'intervenir sur les équilibres Est-Ouest de la région et l'intégration des nouvelles opérations d'intérêt national annoncées et définies unilatéralement par l'Etat.

### Le contenu du SDRIF Extrait du projet arrêté par délibération du Conseil régional du 15 février 2007

#### **Les trois défis et les cinq objectifs pour un développement durable**

Le SDRIF fixe trois défis majeurs, transversaux à ses orientations, et cinq objectifs fondamentaux pour un développement durable de l'Île-de-France. Ils correspondent à la fois aux enjeux de proximité et à ceux liés aux effets de la mondialisation et du changement climatique.

Les trois défis sont de :

- 1 - favoriser l'égalité sociale et territoriale et améliorer la cohésion sociale ;
- 2 - anticiper et répondre aux mutations ou crises majeures, liées notamment au changement climatique et au renchérissement des énergies fossiles ;
- 3 - développer une Île-de-France dynamique maintenant son rayonnement mondial.

Les cinq objectifs qui répondent à ces défis visent à :

- 1 - offrir un logement à tous les Franciliens, avec un objectif central : construire 60 000 logements par an pendant 25 ans et viser un taux de 30 % de logement social à terme ;
- 2 - doter la métropole d'équipements et de services de qualité ;
- 3 - préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité ;
- 4 - accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international ;
- 5 - promouvoir une nouvelle politique de transports au service du projet régional.

#### **Le projet spatial régional**

A ces objectifs correspond une ambition spatiale visant une meilleure organisation et une réelle solidarité territoriale de la métropole francilienne.

(...)

Les principes de localisation de l'urbanisation nouvelle sont désormais fondés sur des objectifs de développement durable en vue de limiter les consommations énergétiques et les consommations d'espace pour une meilleure efficacité du système interne de la métropole. Il s'agit de limiter les déplacements automobiles et les extensions urbaines, au service d'une ville compacte.

L'accent est mis sur la densification des espaces urbains existants et la mutation des friches. La priorité à donner aux aménagements des espaces les mieux desservis est affirmée.

#### **La géographie stratégique et prioritaire**

La mise en œuvre du SDRIF fait appel à deux géographies : celle des territoires stratégiques qui ont, ou doivent avoir, un rôle moteur et structurant pour répondre aux défis qui se posent à l'Île-de-France, celle des sites prioritaires concernés de façon particulièrement forte par les enjeux de rééquilibrage, de réduction des inégalités et de cohésion sociale.

## Repérer les grands objectifs du SDRIF :

### Logement : des objectifs prévisionnels départementaux

Le SDRIF prévoit pour la région Ile-de-France la nécessité d'un effort de 60 000 nouveaux logements par an (soit 1,5 millions en 25 ans) avec un objectif de 30 % de logements sociaux dans le parc global de logement en 2030.

Les départements doivent porter chacun une part de l'effort régional de relance de la construction. Des objectifs de construction de logements ont été déclinés à l'échelle départementale en appliquant les principes de localisation énoncés dans la géographie du logement, dans le respect des orientations du SDRIF et du projet spatial régional.

La répartition départementale de l'objectif régional de 60 000 logements à construire chaque année est définie en deux temps :

- dans un premier temps, les objectifs de construction de logements sont répartis en fonction du volant de logements que doit construire chaque territoire pour maintenir, en 2030, sa population de 2005 ;
- dans un second temps, un effort supplémentaire de construction est demandé :
  - aux territoires qui disposent d'un potentiel urbain bien desservi en transports en commun (mesuré à travers le potentiel foncier en densification, en mutation ou en extension situé à moins de 1 000 m d'une gare ferroviaire ou d'une station de métro et à moins de 500 m d'un transport en commun en site propre). Ces territoires sont les secteurs d'implantation privilégiés du logement ;
  - aux territoires porteurs de développement économique, qui doivent accompagner leur dynamique de bureaux par une production accrue de logements.

Les objectifs prévisionnels de constructions de logements par département

	SDRIF 1994	Construction moyenne annuelle observée entre 1990 et 2005	SDRIF
Paris	5 500	4 800	4 500
Hauts-de-Seine	7 300	7 100	8 600
Seine-St-Denis	6 800	4 200	8 800
Val-de-Marne	6 500	4 700	7 500
Seine-et-Marne	8 400	6 700	8 900
Essonne	6 700	4 500	7 400
Yvelines	6 100	4 800	7 400
Val-d'Oise	5 700	4 000	6 900
<b>ÎLE-DE-FRANCE</b>	<b>53 000</b>	<b>40 800</b>	<b>60 000</b>

Selon cette répartition, l'agglomération centrale accueille 83 % des logements.

### Améliorer les conditions de vie et la qualité d'offre urbaine et doter la métropole d'équipements et de services de qualité :

Garantir l'accès aux équipements et services (éducation, santé, culture, sports, loisirs, commerces...), à l'emploi, à la formation et à la mobilité pour tous les Franciliens.

- Améliorer la qualité urbaine est un autre enjeu central dans les territoires défavorisés.
- Lutter contre les déséquilibres régionaux, par une localisation plus équitable des équipements et services, des infrastructures de transports collectifs, ou, par exemple, par le soutien des pouvoirs publics au déploiement d'une desserte à très haut débit dans les territoires peu attractifs.

- Contribuer à l'accessibilité aux emplois et à la formation est un enjeu essentiel. Ceci suppose d'améliorer l'équilibre habitat-emploi dans les bassins de vie, de développer l'économie résidentielle, l'économie sociale et solidaire et de faciliter l'accès à des emplois diversifiés notamment par une amélioration notable des déplacements vers les secteurs d'emplois.

- L'option de densification, la lutte contre l'étalement urbain et la recherche d'une meilleure organisation urbaine à l'échelle des bassins de vie.

### **Préserver, restaurer, valoriser les ressources naturelles et permettre l'accès à un environnement de qualité**

Le système régional des espaces ouverts entend répondre dans la durée aux défis sociaux de qualité de vie, de mutations climatiques et énergétiques, et de robustesse des écosystèmes, en particulier de la biodiversité.

Valoriser les espaces agricoles, boisés et naturels : ces espaces sont les principaux espaces touchés par les extensions urbaines et infrastructures prévues par le SDRIF. Le SDRIF tente de concilier au mieux l'aménagement urbain et un impact minimum sur le fonctionnement de ces espaces.

### **Accueillir l'emploi et stimuler l'activité économique, garantir le rayonnement international**

L'objectif du Schéma régional de développement économique (SRDE), que le SDRIF partage, est un développement humain et solidaire pour construire une « éco-région ». Il est urgent de relever un certain nombre de défis, tout en continuant à encourager l'attractivité et l'excellence qui sont ceux de la région.

L'objectif d'une création nette de 28 000 emplois en moyenne de 2005 à 2030 a été décliné, par département, dans le sens d'une répartition spatiale optimisée des emplois et des activités économiques, en relation avec les perspectives de construction de logements et d'évolution de la population active. Sur le plan économique, trois critères principaux ont présidé à cette répartition : l'implantation des activités dans les secteurs les mieux desservis, la polarisation de l'emploi sur des pôles urbains ayant une fonction de rayonnement au sein de leur bassin d'implantation, la montée en puissance de pôles économiques à fort potentiel de développement dans l'objectif du rééquilibrage Est-Ouest.

### **Une nouvelle politique des transports au service du projet spatial régional**

#### **La nouvelle politique des transports s'appuie sur :**

- l'amélioration de l'offre en transports collectifs, par le développement des infrastructures et une meilleure qualité de service sur l'ensemble des réseaux ;
- des choix à faire en matière de développement et d'amélioration du réseau routier : résorption des points durs et maintien d'un bon niveau global de fonctionnement. De nouveaux franchissements peuvent être envisagés pour soutenir le projet spatial régional ;
- la recherche d'une meilleure cohérence entre habitat – emploi – équipements – services – réseaux et mobilité à l'échelle des territoires, et non pas seulement à l'échelle régionale, en s'intéressant à tous les modes de transport y compris les modes doux ;

- la rationalisation des fonctions logistiques et la valorisation de leur lieu d'implantation, afin d'agir en faveur d'un report modal du transport de marchandises.

Les transports collectifs sont une pièce maîtresse du projet d'aménagement durable de la Région. En la matière, la nouvelle politique des transports s'articulera sur les trois orientations suivantes :

**Offrir à l'agglomération centrale une qualité de service d'ambition métropolitaine par :**

- une nouvelle organisation des services RER et Transilien dans l'agglomération centrale pour mieux répondre aux besoins de transport – plus de capacité, plus de fréquence, plus de fiabilité, plus de lisibilité (cadencement) ;
- des réseaux de rocades et de tangentielles créant un véritable maillage facilitant les dessertes de pôle à pôle, avec, en partant du centre vers la périphérie : le tramway des Maréchaux autour de Paris, une nouvelle liaison en grande partie souterraine, Arc-Express, composée de trois arcs en coeur d'agglomération, le grand tram également en coeur d'agglomération, la Tangentielle nord en train léger prolongée à l'est et potentiellement au sud au sein de l'agglomération centrale, la Tangentielle ouest et la Tangentielle sud en tram-train, complétée à l'est, en pourtour de l'agglomération centrale ;

Offrir une meilleure qualité de service aux villes hors agglomération centrale par une desserte ferroviaire de type navettes express régionales, desservant bassins de vie et d'emplois et assurant le rabattement efficace (cadencement, rapidité et confort) sur les pôles structurants de l'agglomération centrale ;

Parfaire le bon fonctionnement global par une desserte fine au sein des bassins de vie par des modes de transports collectifs de surface (tramway, site propre bus et réseau de bus classique) ;

Améliorer les pôles de correspondance structurants pour constituer un système globalement plus efficace et faciliter le rabattement vers les gares (parcs relais, gares routières bus, aménagements piétons, stationnements vélos).

Trois temps de mise en œuvre ont été distingués : phase 1 de 2007 à 2013 ; phase 2 de 2014 à 2020 ; phase 3 de 2021 à 2027.

### **3 - Le projet spatial**

« L'ambition spatiale du projet de schéma directeur vise une meilleure organisation et une réelle solidarité territoriale de la métropole francilienne. L'agglomération centrale, y compris son cœur, s'est élargie. Les synergies avec l'ensemble des territoires interrégionaux, et au-delà ceux du Bassin parisien, se sont renforcées.

La poursuite du polycentrisme, inscrit dans les schémas directeurs précédents, doit désormais se faire sous une forme plus compacte, au sein de bassins de vie mieux hiérarchisés autour des pôles urbains, et favorisant la protection et la mise en valeur des espaces forestiers, naturels et agricoles.

Les principes de localisation de l'urbanisation nouvelle sont désormais fondés sur des objectifs de développement durable en vue de limiter les consommations énergétiques et les consommations d'espace pour une meilleure efficacité du système interne de la métropole. Il s'agit de limiter les déplacements automobiles et les extensions urbaines, au service d'une ville compacte.

L'accent est mis sur la densification des espaces urbains existants et la mutation des friches. La priorité à donner aux aménagements des espaces les mieux desservis est affirmée.

Le principe d'intensification urbaine qui s'appuie notamment sur la densification, la compacité et l'accessibilité, guide l'ensemble de la démarche du SDRIF. Il lie étroitement urbanisation, services et activités ainsi que transports collectifs.

Les orientations spatiales du SDRIF visent enfin à mieux articuler les différentes échelles de l'aménagement, de la ville du quotidien à l'organisation polycentrique d'une métropole mondiale. Elles se doivent d'intégrer les impératifs du développement urbain avec l'organisation optimisée du système de transports, la préservation et la valorisation des ressources et des espaces naturels, la prise en compte des risques.

### **La géographie stratégique et prioritaire**

La géographie stratégique et prioritaire identifie les espaces sur lesquels il est nécessaire de garantir une grande cohérence dans l'action et de focaliser les moyens pour concrétiser le projet spatial régional. La mise en œuvre du SDRIF fait appel à deux géographies : celle des territoires stratégiques qui ont, ou doivent avoir, un rôle moteur et structurant pour répondre aux défis qui se posent à l'Île-de-France, celle des sites prioritaires concernés de façon particulièrement forte par les enjeux de rééquilibrage, de réduction des inégalités et de cohésion sociale.

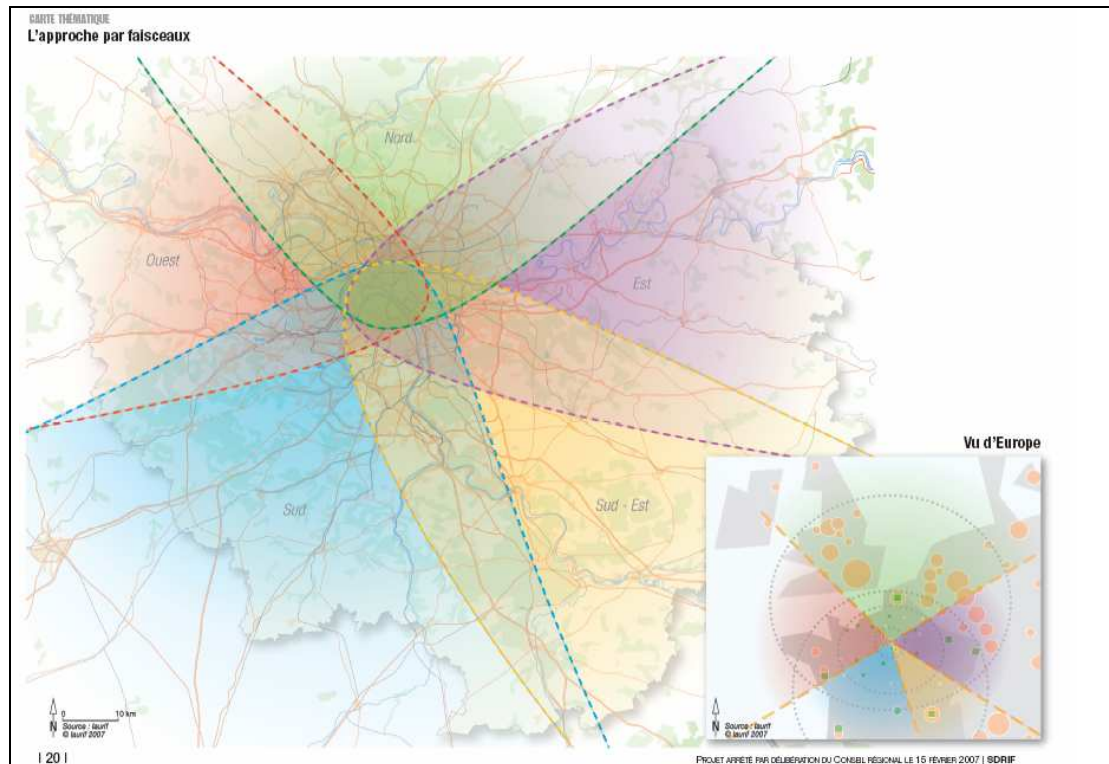
Dans cette géographie, le fleuve, élément fédérateur du projet spatial régional, a un rôle majeur. Il allie toutes les dimensions du développement durable et de l'aménagement du territoire, de la prise en compte de ce vaste écosystème à celle d'un développement économique soucieux des problèmes énergétiques, en mettant en avant des atouts de réouverture sur la ville et de promotion du tourisme.

### **Les faisceaux, un cadre de dialogue et de coordination stratégique**

La mise en œuvre mais aussi le suivi et l'évaluation du Schéma directeur doivent se faire dans le cadre d'un dialogue qui implique tous les acteurs en prenant en compte les dynamiques et les cohérences développées à l'échelle des territoires institutionnels qui composent l'Île-de-France.

Cinq grands faisceaux, de plus de 4 millions d'habitants chacun (comprenant tous Paris), sont proposés : le faisceau Ouest, le faisceau Nord, le faisceau Est, le faisceau Sud-Est et le faisceau Sud. Chacun de ces faisceaux, façonnés par les mobilités et les liens fonctionnels, associe de multiples bassins de vie et comprend, pour partie, Paris et le cœur d'agglomération, des territoires de l'agglomération centrale et au-delà.

Il s'agit ainsi de favoriser les solidarités entre l'agglomération, la ceinture verte, les espaces interrégionaux, voire les régions limitrophes.



## II- Quelques éléments d'appréciation du groupe CACR

L'appréciation positive que porte le groupe CACR sur le contenu du document adopté en février 2007 résulte de son implication continue dans le processus d'élaboration. Cela ne va pas sans identifier la persistance de certaines ambiguïtés ou limites parfois. Mais le document nous semble dégager des axes stratégiques de long terme qui donnent une réelle cohérence à l'aménagement de la région. On y trouve en effet pour principe directeur la lutte contre les inégalités, le choix de la ville compacte et de l'intensification urbaine, des ambitions réelles en matière de logement et de transport, une conception du développement économique qui cherche à s'articuler aux solidarités sociales, un parti d'aménagement de l'espace qui prend en compte les interdépendances de la zone dense et les solidarités entre les territoires. Ce sont ces orientations qui portent une certaine conception du devenir de l'Ile-de-France dont ne veut pas la droite. Elles constituent autant de points d'appui pour intervenir dans le débat public et sur le contenu des politiques publiques. En même temps elles laissent évidemment bien des questions ouvertes. Mais, dans un contexte d'affrontement politique très vif, l'essentiel désormais est de faciliter leur prise charge par les diverses composantes du mouvement social.

## **Les apports du groupe CACR**

Depuis le début du processus de révision du schéma directeur, le groupe CACR s'est impliqué dans la démarche de concertation et a favorisé l'échange et le débat. Dès 2004, notre groupe a participé à toutes les réunions de discussions et de concertation avec les élus régionaux. Il a, de plus organisé un groupe de travail comprenant des élus du groupe impliqués sur les questions du logement, des transports, de l'environnement, des élus locaux, et plusieurs urbanistes et architectes pour travailler ensemble aux avancées du document.

Notre groupe a aussi organisé deux initiatives publiques importantes sur la révision du Schéma directeur : la première en novembre 2004 sur les grands enjeux de la révision du SDRIF et la seconde en juin 2006 sur les thématiques du logement, des transports et du respect de l'environnement. Tous ces échanges, rencontres, ont permis de confronter les attentes et les expériences et de porter le débat sur les enjeux essentiels.

Le groupe CACR a contribué à faire avancer les points qui lui paraissaient les plus importants pour l'avenir de la Région. Le logement a été un point fort du débat pour faire prendre la mesure du problème lourd de la crise du logement en Ile-de-France, en se positionnant sur des objectifs réellement à la hauteur des besoins. Le groupe a obtenu que la Région se fixe un objectif de 30% de logements sociaux d'ici 2030.

De plus, le groupe CACR s'est particulièrement investi pour un développement des transports publics réellement ambitieux (prolongement de nombreuses lignes de métro, de tramway, de RER, etc). D'autres amendements, portant sur le développement de l'offre de logements étudiants, sur la protection des forêts, sur un grand programme de rénovation thermique des bâtiments ou sur les enjeux du développement économique de Seine-Amont ont aussi été portés par le groupe CACR et adoptés lors du vote du projet de SDRIF en février 2007.

## **1 - Un contenu positif**

### **Nos repères**

Le chantier du SDRIF a mobilisé une expertise de grande qualité, notamment de la part de l'IAURIF (Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France), et autorisé des débats très ouverts, avec une méthode qui a permis d'identifier des enjeux et de discuter des scénarios possibles.

Nous avons abordé ces 30 mois avec l'ensemble du groupe CACR (Communiste, Alternative Citoyenne, Républicain) avec la volonté de retravailler la relation entre les exigences du développement économique et les solidarités sociales, ce qui implique de casser le dogme qui voudrait que le développement actuel soit nécessairement inégalitaire. Nous voulions mettre au cœur du projet l'inversion des processus de ségrégations sociales et territoriales qui minent l'Ile-de-France. Nous voulions aussi que les grands défis de la crise énergétique et climatique soient placés au cœur de cette réflexion prospective. Nous avons souligné en permanence la nécessité d'un débat public sans précédent.

### **Des prises réelles**

Nous avons le sentiment d'avoir laissé une empreinte visible dans la stratégie d'ensemble qui ressort du projet adopté par le Conseil régional en février 2007.

Le texte accorde une place assez centrale à la lutte contre les ségrégations avec une conception du développement adossée à l'égalité sociale et territoriale. Il défend une conception du modèle urbain qui opte pour la ville compacte et s'écarte de l'étalement urbain, ce qui signifie des enjeux de premier plan du point de vue du développement durable. Il donne une grande importance aux questions du logement avec la projection d'un effort de 60 000 logements par an pendant 25 ans – soit 1,5

millions - dont 30 % de logements sociaux, seuil au-delà de ce qui figurait dans les versions initiales. Il énonce des choix ambitieux en matière de transports collectifs, très au-dessus de ce que prétend financer l'État dans le Contrat de plan État Région, et l'on sait qu'il s'agit d'exigences déterminantes au regard des enjeux de mobilité et de crise écologique et énergétique. Enfin, la géographie des territoires stratégiques et prioritaires intègre le rôle névralgique du cœur d'agglomération et s'efforce de penser de nouvelles dynamiques territoriales.

## 2 - Des limites

Pour autant, l'état du document régional ne lève pas un certain nombre d'interrogations. La nature même de l'exercice est ambiguë. Le projet est une construction entre de multiples partenaires et la cohérence que nous voulons y inscrire n'est pas nécessairement celle que d'autres acteurs veulent y mettre. Dans un document de 150 pages, le risque est réel de perdre de vue les angles les plus saillants de la stratégie d'ensemble et d'aboutir à de simples juxtapositions d'approches éventuellement contradictoires.

L'articulation entre développement économique et solidarité sociale reste une question décisive. Pour concilier les deux termes, il ne suffit pas d'avancer des affirmations incantatoires. Quand on aborde concrètement des opérations telle celle de l'extension de la Défense, on se trouve au cœur des contradictions entre l'insertion dans la mondialisation libérale et les exigences d'équilibres territoriaux. Dans les choix d'implantations d'infrastructures, d'aides de la Région se pose en permanence la question de la tension entre le parti d'un développement qui dit vouloir affronter les mutations d'une économie ouverte et le parti de la promotion des territoires aujourd'hui les plus relégués.

Le caractère effectif de la mise en œuvre des orientations générales retenues est également très incertain. La lutte contre les inégalités ne se fera pas sans moyens financiers conséquents impliquant non seulement l'État mais aussi une action redistributive beaucoup plus importante entre les collectivités territoriales.

La troisième interrogation porte sur la conception de l'aménagement de l'espace, le ciblage même de territoires prioritaires. Certes, les énoncés retenus pour définir le projet spatial régional apparaissent recevables quand il est question de conforter les grandes polarités de l'agglomération : Paris, pôles émergents du cœur d'agglomération, ex-villes nouvelles et villes cœur de territoires hors agglomération. Mais la longue déclinaison territoriale du projet peut laisser craindre la disparition des priorités. Pourtant, la pertinence du SDRIF se jugera au final sur sa capacité à penser l'interdépendance, à présent incontournable, du cœur de l'agglomération, et donc de Paris *intra muros*, et de ce qui désormais n'est plus *une périphérie*... Ainsi que sur sa capacité à renverser la fragmentation territoriale, qui pénalise si fortement les fractions de la population les plus précarisées et frappe bien au-delà de celles-ci.

## 3 - L'enjeu démocratique

La principale limite tient au déficit démocratique du mode d'élaboration et d'arbitrage des choix en dépit des propositions que nous avons faites pour donner une bien plus grande dimension au débat public. La dimension démocratique est restée dans le périmètre de quelques milliers d'élus, de professionnels et de militants au travers d'ateliers sur quelques thèmes ou décentralisés. Même si elle a pris une forme plus large au travers d'un questionnaire diffusé à 4,5 millions d'exemplaires dans le

journal régional, ou plus innovante au travers d'une conférence citoyenne, la démarche démocratique est restée trop classique.

Les sujets traités sont pourtant les plus politiques qui soient et mériteraient d'innover à grande échelle. L'exercice ne va pas de soi et l'on sait que l'on peut aussi dépolitiser un débat public, si important soit-il, en laissant se multiplier les entrées localistes. Mais l'on sait aussi que l'appétence démocratique est grande quand les questions soumises à débat prennent de la hauteur. L'expérience des rencontres « femmes et SDRIF », dont Claire Villiers (Vice-présidente du conseil régionale chargée de la Démocratie locale) avait pris l'initiative en 2006, en avait souligné la possibilité.

Quoiqu'il en soit, sur un dossier comme le SDRIF, l'affrontement avec les conceptions de l'État Sarkozy sur le développement de l'Ile-de-France ne pourra se mener efficacement sans une implication de nouvelles composantes du mouvement social. La procédure même d'enquête publique de l'automne 2007 devrait être l'occasion d'interventions citoyennes nouvelles.

### **III – Conflit entre conceptions divergentes du devenir de la Région**

**La nouvelle phase de la procédure est constituée par l'enquête publique à l'automne 2007. Elle doit être suivie de la prise en compte des recommandations du commissaire enquêteur et du vote final du projet régional au printemps 2008. Le texte devrait être alors transmis à l'État pour analyse du Conseil d'État et validation par l'État.**

**Cette issue est devenue très incertaine depuis l'intrusion de Nicolas Sarkozy avec son discours du 26 juin 2007 demandant à la Région de surseoir à toute cette procédure, au nom de la prétendue nécessité d'un projet plus ambitieux. La même demande a été faite par un courrier du Premier ministre en juillet 2007 au président du Conseil régional. Ce dernier a cependant maintenu le lancement de l'enquête publique. Depuis, l'État a émis un avis très critique et la droite mobilise pour investir l'enquête publique. L'issue est donc incertaine et le conflit actuel renvoie à un conflit des conceptions touchant au devenir de la région. C'est en fait l'ensemble du processus de concertation engagé par la Région dans le cadre de la révision du SDRIF que le Président de la République et le Gouvernement tentent de remettre en cause parce qu'ils ne supportent pas les orientations novatrices qui traversent le document adopté en Février 2007.**

#### **1 - L'offensive du président de la République**

Le président de la République et le Gouvernement ont d'abord tenté de remettre en cause le SDRIF en exigeant la suspension de la procédure d'enquête publique. Lors de son discours de Roissy, Nicolas Sarkozy avait demandé, le 26 juin dernier, à la Région de « remettre son ouvrage sur le métier et de différer l'enquête publique ». François Fillon, Premier ministre a demandé dans la foulée au président du Conseil régional, début juillet, de stopper l'enquête publique annoncée pour l'automne.

Faute d'avoir pu imposer son diktat, l'État a ensuite émis un avis défavorable sur le projet de SDRIF avec un document à charge totalement unilatérale pour tenter de le mettre en échec. Il y dénonce un prétendu manque de concertation, il y accumule des observations contradictoires ou de détail et cherche à en contester la validité juridique.

## 2 - Les enjeux réels

Ce conflit a pour enjeu des conceptions divergentes du devenir de l'Ile-de-France. Sa signification a été et reste en partie occultée par la communication présidentielle autour du « grand Paris ». En abordant la question récurrente de la gouvernance du cœur de l'agglomération, le président de la République a tenté de donner le sentiment de reprendre la main. Il a cherché à reléguer ainsi au second plan les avancées réelles des travaux du SDRIF et les questions du contenu des choix à faire tout en occupant l'espace médiatique sur une question institutionnelle en apparence plus accessible au grand public.

La question de la solidarité entre les populations et les territoires franciliens a été fortement posée lors des débats sur le schéma directeur. Le groupe CACR s'est d'ailleurs beaucoup engagé sur cette problématique. Cela vaut tout particulièrement quand on aborde l'articulation entre Paris, l'agglomération et la région. Le projet de schéma directeur souligne l'importance de la zone dense de l'agglomération et la nécessité d'en réfléchir les interdépendances notamment entre Paris et les autres collectivités. Cette lutte contre les disparités territoriales appelle aussi des mécanismes de redistribution de ressources beaucoup plus importants, ce à quoi ne nous a pas habitués le conseil général des Hauts-de-Seine. Mais la dimension institutionnelle n'est pas première et ne saurait être traitée par injonction présidentielle. Elle mérite une réflexion non politicienne et démocratique. La conférence métropolitaine est d'ores et déjà un lieu de dialogue. Et le Conseil Régional a pris le 27 septembre dernier l'initiative d'une commission qui aura vocation à auditionner l'ensemble des protagonistes de ce débat.

Mais la question institutionnelle ne peut pas occulter l'essentiel : quelle conception doit gouverner le projet stratégique du devenir de la Région à l'horizon 2030 ? Celle de Nicolas Sarkozy et de l'État qui, en rejoignant les interventions du MEDEF, veut simplement inscrire la région dans la mondialisation libérale avec son cortège d'inégalités ? Ou bien celle des élus régionaux et des départements de gauche qui refusent de voir balayer d'un revers de main trois années d'élaboration sérieuse, et portent un projet ambitieux et solidaire pour les décennies à venir ?

Sur un tel dossier, avec tant d'enjeux pour la vie des plus de 11 millions d'habitants de notre région, cet affrontement entre les conceptions du développement de l'Ile-de-France ne peut laisser à l'écart les citoyens qui portent de l'intérêt à la chose publique, à l'intérêt général. Nous en appelons aux militantes et militants du mouvement associatif, du mouvement syndical, aux citoyens soucieux d'améliorer les transports, l'accès au logement et à l'emploi, soucieux de maîtriser les promesses d'un nouveau développement urbain de s'impliquer dans ses débats. La procédure d'enquête publique jusqu'au 8 décembre doit être l'occasion d'interventions citoyennes nouvelles.

## IV – Annexe : quelques avis et réactions

### a) Les Avis

#### **Avis défavorable de l'Etat**

Les observations formulées ci-après détaillent les importantes difficultés, de trois types, que posent sur le fond, du point de vue de l'État, le projet de SDRIF arrêté le 15 février 2007 :

- il comporte de nombreuses illégalités et des ambiguïtés affectant sa force juridique ;
- il ne distingue pas les deux fonctions du document, aux effets juridiques différents, celle de SDRIF et celle de SRADT, même si, aux termes de la loi<sup>1</sup>, le SDRIF tient lieu de schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) ;
- il ne répond pas, ou répond très imparfaitement, à certains des enjeux majeurs identifiés par l'État dans le mandat au préfet de région.

(...)

Un document de planification spatiale stratégique, à valeur réglementaire, ne peut enfin contenir de « réserves d'adhésion » du Conseil régional sur certains projets de la compétence de l'État, comme c'est le cas pour certains projets routiers nationaux (bouclage de la Francilienne à l'ouest, prolongement de l'A12, etc.), Charles de Gaulle-Express (CDG-E) ou l'opération d'intérêt national de La Défense, ni a fortiori d'appréciations divergentes relatives à des lois (plan de renouveau de La Défense, CDG Express).

(...)

au-delà des difficultés juridiques et techniques que pose le document tel qu'arrêté à ce jour, différents aspects de fond ne recueillent pas l'assentiment de l'État, dans le domaine environnemental et de la prévention des risques, dans le domaine du logement et, plus généralement, dans l'attention portée aux facteurs d'attractivité de l'Ile-de-France.

(...)

En ce qui concerne les nouvelles liaisons, le scénario de compacité et de densification de la structure urbaine retenu par le projet de SDRIF s'appuie sur un parti ambitieux de développement des réseaux de transports, lourds ou légers. Le coût des projets (35 Milliards d'€ au total) suppose des investissements plus de deux fois supérieurs à l'engagement de 4 Milliards d'€ des collectivités publiques dans le contrat État-région 2000-2006 en phase I (9 Milliards d'€ entre 2007 et 2013) et plus de trois fois supérieurs en phase II (14 Milliards d'€ entre 2014 et 2020).

(...)

Le projet de SDRIF ne s'appuie pas assez sur les pôles dynamiques pour développer ou conforter une organisation polycentrique de la région, à partir de territoires bassins de vie et d'emploi, complémentaires des grands pôles parisiens, comme La Défense ou Boulogne.

(...)

En conclusion, la prise en compte insuffisante des dynamiques économiques, la faible lisibilité des orientations d'aménagement (organisation et consolidation des pôles tertiaires, logistiques...) et l'absence de quantification des besoins ne permettent pas au projet de SDRIF de donner un cadre suffisant à l'optimisation des marchés de l'immobilier d'entreprise.

*Source Avis de l'État sur le projet de SDRIF. Document de 18 pages. Septembre 2007.*

#### **Avis favorable du CESR (Conseil économique et social de la région Ile-de-France)**

Le CESR approuve dans ses grandes lignes le processus de révision engagé par la Région : il marque sa satisfaction sur l'effort de construction du projet qui a permis aux acteurs concernés, tant publics que privés, tant collectifs que particuliers (au travers notamment de la consultation citoyenne) de s'exprimer tout au long de l'élaboration du projet, notamment lors des ateliers thématiques et territoriaux, séminaires, conférences et forums.

(...) Sur ces bases, le CESR adhère aux cinq objectifs structurants retenus dans ce projet (...)

Le CESR approuve le parti d'aménagement qui inscrit le projet de SDRIF « dans la continuité de l'aménagement régional fondée, depuis les années soixante, sur le renforcement du polycentrisme ». Dans ce cadre, il approuve l'objectif des vingt-cinq prochaines années « d'achever la structuration de la métropole régionale ».

(...) Il conviendra de s'assurer que les perspectives retenues par faisceau concourent réellement aux rééquilibres sociaux et territoriaux attendus, condition essentielle de réussite à terme du SDRIF proposé.

#### **MEDEF et CGPME**

Sur le projet de révision du SDRIF, le Medef et la CGPME Ile-de-France apportent leur "soutien total à la position défavorable prise par les CCI de Paris Ile-de-France". Dans un communiqué, les deux unions patronales affirment.

(...) Nous regrettons que le projet de SDRIF ne soit qu'un catalogue de bonnes intentions, sans réelles ambitions. Nous attendons au contraire que ce document essentiel pour l'avenir des entreprises prépare les conditions d'une croissance de 3% par an, d'une croissance riche en emplois, d'une croissance qui permette une meilleure solidarité en faveur de certains territoires aujourd'hui fragilisés."

Le Medef-IDF et la CGPME IDF tiennent également à réaffirmer leurs priorités :

*Dépêche AFP du 29 juin 2007.*

**Trois départements sur huit - Hauts-de-Seine, Yvelines, Val d'Oise – ont émis un avis défavorable sur le projet de SDRIF. Les cinq autres – Paris, Seine et Marne, Essonne, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne ont émis un avis favorable.**

#### **Délibération du CG des Hauts-de-Seine**

**ARTICLE 1** : Est émis un avis défavorable au projet de SDRIF arrêté le 15 février 2007 par la Région Ile-de-France.

**ARTICLE 2** : Est demandé à la Région Ile-de-France de reprendre et de modifier ce projet par : l'affirmation du territoire stratégique de La Défense dans sa dimension de locomotive régionale et nationale en matière de pôle d'emplois, de pôle d'innovation et de rayonnement international, la prise en compte des sites et projets départementaux dans le développement des pôles de recherche et d'innovation, notamment le pôle universitaire de Nanterre, et les pôles d'innovation du Val de Seine (...)

**ARTICLE 3** : Est demandé à la Région Ile-de-France la prise en compte des efforts de construction de logements déjà réalisés par les Hauts-de-Seine sur la période 1990-2005 (...)

**ARTICLE 4** : Est demandé à la Région Ile-de-France l'inscription des projets de bouclage des roades routières situées à l'Ouest (...)

*Source : avis sur le SDRIF. 14 juin 2007.*

#### **Délibération du CG de Seine-Saint-Denis**

« Considérant que la révision du SDRIF menée par le Conseil régional a été marquée par un large effort de concertation avec l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités locales dont les Départements, (...)

Considérant que cette démarche de mise en débat dans laquelle s'est largement investi le Conseil Général a conduit, au fil du processus, à améliorer la prise en compte des enjeux pour la Seine-Saint-Denis et des besoins de la population, (...)

Considérant que les enjeux et orientations du projet de SDRIF vont dans le sens d'une plus grande égalité sociale et territoriale et de la garantie des besoins fondamentaux, qu'ils bâtissent un projet spatial qui accorde une place centrale à la lutte contre les inégalités, à travers une attention particulière au logement, à la mixité sociale et fonctionnelle, à l'attractivité de l'ensemble du territoire francilien, aux transports, (...)

Emet un avis favorable sur le projet de Schéma Directeur de la région Ile-de-France arrêté par délibération du Conseil régional le 15 février 2007.

*Source : avis sur le SDRIF. juin 2007.*

#### **Délibération du Conseil Général du Val-de-Marne**

« Considérant que les trois défis majeurs qu'entend relever le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France pour l'aménagement durable de l'Ile-de-France convergent avec les trois ambitions portées par le schéma départemental d'aménagement du Val-de-Marne. (...)

Considérant que les cinq grands objectifs poursuivis par le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France pour relever ces défis sont également en convergence avec les neuf grandes orientations contenues dans le schéma départemental d'aménagement du Val-de-Marne. (...)

Considérant que les objectifs quantitatifs fixés par le projet de schéma directeur de la Région Ile-de-France en matière de construction de logements correspondent au niveau d'ambition que tous les acteurs du Val-de-Marne doivent se donner pour répondre aux immenses besoins qui s'expriment dans notre département en ce domaine ;

Après en avoir délibéré :

Le Conseil général émet un avis favorable sur le projet de schéma directeur de la région Ile-de-France arrêté le 15 février 2007 par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

*Source Avis sur le SDRIF. 2 juillet 2007.*

### **Délibération du Conseil général de Paris**

#### **« Considérant**

- le travail considérable de concertation mené par la Région Ile-de-France avec les Franciliens, toutes les collectivités d'Ile-de-France, les Régions voisines et l'État, qui a permis au final, malgré des intérêts parfois divergents, d'élaborer un projet d'aménagement régional fort et cohérent.
- la place particulière faite au cœur d'agglomération, pris en compte en tant que tel pour la première fois dans ce projet de schéma directeur (...)
- la totale convergence entre trois défis lancés par ce schéma directeur en matière de développement durable de la Région Ile-de-France et les objectifs majeurs poursuivis par Paris dans le cadre de son projet d'aménagement et de développement durable.
- le partage par Paris des cinq objectifs majeurs énoncés pour la Région dans ce projet de schéma directeur en matière de logement, d'équipements, d'environnement, d'emploi et de transports

Délibère :

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de conseil général, émet un avis favorable au Schéma Directeur de la Région Ile-de-France. »

*Source : avis sur le SDRIF. juillet 2007*

## **b) Le gouvernement et la droite défavorables au projet du SDRIF**

### **N. Sarkozy**

(...) Pour terminer, je voudrais revenir à la région où nous sommes aujourd'hui. S'il y a un endroit où l'on peut démontrer ce que signifie l'aménagement durable, c'est bien l'Ile-de-France.

(...) Mais la meilleure manière d'être fidèle à cet héritage doit être de penser à notre tour à ce que doit être l'aménagement de Ile-de-France pour répondre à d'autres défis. C'est une mission qui revient bien sûr au conseil régional, qui n'a plus la même place en 2007 qu'en 1965. Mais l'État peut-il se priver d'avoir un piolet et une stratégie pour la région économiquement la plus puissante d'Europe, qui produit 28 % de la richesse nationale de notre pays ? Je ne le pense pas.

(...) En tant que ministre de l'Aménagement du territoire, je n'ai jamais voulu mélanger l'ambition essentielle de créer des métropoles fortes en province, et l'ambition inavouable de provincialiser l'Ile-de-France. Il n'y aura pas de France forte et ambitieuse si l'Ile-de-France se recroqueville sur elle-même. Si elle renonce à construire les plus hautes tours d'Europe. Si elle renonce à attirer les meilleurs chercheurs du monde. Si elle renonce à son ambition d'être une place financière de premier rang. Les grandes villes de province ont pris en élan démographique, économique, culturel extraordinaire ces dernières années. Je ne vois pas de honte à ce que la métropole parisienne les imite. Mais j'en verrais une à ce qu'elle se laisse distancer par Shanghai, Londres ou Dubaï.

Il faut enfin agir sur l'organisation des pouvoirs. Paris est la seule agglomération de France à ne pas avoir de communauté urbaine. Alors qu'elle est la plus grande et la plus stratégique des régions, l'intercommunalité y crée des périmètres sans substance réelle.

(...) Je ne souhaite pas qu'on adopte un nouveau SDRIF avant d'être allé au bout de ces questions et d'avoir défini une stratégie efficace dans ces domaines. Je propose donc que l'ensemble des administrations concernées soient mobilisées dès l'automne 2007 sous l'oeil attentif du Gouvernement pour préparer les propositions d'actions nécessaires dans les champs que je viens d'évoquer, et qu'un comité interministériel d'aménagement du territoire dédié à l'Ile-de-France se tienne fin 2008 pour adopter ce nouveau plan, stratégique et le schéma directeur correspondant, ainsi que les textes législatifs ou réglementaires nécessaires.

*Source : Discours à Roissy le 26 juin 2007*

### **Le Premier ministre François Fillon estime que le projet de Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF), approuvé par le Conseil régional, n'est pas en l'état "compatible" avec l'objectif de "traduire une véritable ambition politique."**

Le Premier ministre souligne la nécessité de "porter l'ambition de la croissance et de l'excellence économique pour conforter la place de l'Ile de France (...) parmi les premières régions économiques et scientifiques au plan international" et "d'attirer une population active en adéquation avec les besoins" de ce développement.

"Comme l'a souhaité le président de la République, il convient donc de doter l'Ile-de-France d'un projet qui lui fait aujourd'hui défaut", poursuit-il assurant que le projet de SDRIF révisé, adopté par la Région, "n'est manifestement pas compatible avec une telle ambition".

Source : lettre de François Fillon à Jean-Paul Huchon. Juillet 2007

### **R. Karoutchi**

(...) Les enjeux sont considérables puisque ce schéma, opposable à l'ensemble des documents d'urbanisme, devra réglementer l'utilisation des sols de l'ensemble du territoire francilien jusqu'en 2030. (...) Pour preuve, la mise en œuvre éventuelle de ce schéma suscite déjà de nombreuses craintes de la part des communes et de l'ensemble des conseils généraux de droite connue de gauche de la région Ile-de-France.

Ainsi, les conseils généraux des Yvelines, des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise ont émis un avis négatif sur le SDRIF. De même, les Chambres consulaires (chefs d'entreprises, artisans, commerçants...) ont condamné ce schéma qui est un frein au développement économique et à l'emploi.(...) En effet, il est nécessaire de revoir les grandes lignes de ce schéma qui ne satisfait personne. (...)

En conséquence, nous devons nous mobiliser dans chaque ville, dans chaque département pour défendre notre vision de l'Ile-de-France.

(...) De cette façon, nous favoriserons la mise en œuvre d'un nouveau SDRIF, plus réaliste, plus équilibré et plus consensuel afin de définir une stratégie globale de développement pour l'avenir de l'Ile-de-France.

Source : lettre aux élus UMP d'IdF du 27 août 2007.

### **c) Les diverses sensibilités de gauche du Conseil régional argumentent en faveur du projet**

#### **Gabriel Massou dénonce les manœuvres de l'Etat pour déstabiliser la révision du SDRIF.**

Contrairement au projet progressiste proposé par la Région qui vise à réduire fortement les inégalités, le gouvernement « bras armé du MEDEF » veut imposer sur l'Ile-de-France un projet inégalitaire. Le projet régional affirme la nécessité d'investir fortement dans les transports publics, le logement, l'emploi, dans le cadre d'un véritable nouveau développement économique, attractif, équilibré, solidaire des générations futures. La droite, elle, veut appliquer à notre région la politique menée par Nicolas Sarkozy au Conseil général des Hauts-de-Seine : des concentrations de richesse et de luxe, en même temps qu'un affaiblissement de ses atouts, des inégalités criantes, des territoires relégués, des populations dans la misère, un aménagement sacrifiant l'avenir à la loi des spéculateurs.

Source : communiqué du groupe CACR au conseil régional IDF de presse du 27 juin 2007.

#### **Jean-Paul Huchon (Président du Conseil régional d'Ile-de-France)**

« J'attends aujourd'hui que l'État tienne ses engagements, notamment en matière de transports en commun. Afficher une ambition c'est bien. Nous, à la Région sommes dans l'action : un développement des transports en commun sans précédent, le doublement de la production de logements sociaux, le soutien aux 84 programmes de recherche et d'enseignement supérieur, etc... Jusqu'à présent l'engagement de l'État n'a pas été à la hauteur de ces défis. ».

Pour Jean-Paul Huchon, cette "intrusion" du président de la République dans "un sujet dont il n'est pas en charge" marque la volonté d'une "reprise en main par l'État".

"De quel droit une assemblée qui a le pouvoir de décider sur cette question est contredite par l'État ?", s'est-il interrogé et d'ajouter "C'est du jacobinisme excessif."

Source : communiqué de presse de la Région fin juin 2007

#### **Les Verts au Conseil régional d'Ile-de-France**

Les élu-es Verts au Conseil régional s'alarment d'une allocution qui montre que la boulimie de pouvoir du président de la République n'a pas de limites. En présentant une ligne politique pour l'Ile-de-France, il avance les prémices d'une « re-centralisation », c'est-à-dire une confiscation du pouvoir que 11 millions de Franciliens ont confié aux élu-es régionaux, représentant l'ensemble de l'arc politique. Il s'en prend ainsi aux dernières instances qu'il ne contrôle pas : les régions, à majorité Gauche et Verts. « Le SDRIF est écologique », a affirmé Jean-Vincent Placé président du groupe Les Verts au CRIDF.

Source : communiqué de presse du 27 juin 2007

## V – Annexe : liste des lieux de permanence

Les permanences de l'enquête publique SDRIF auront lieu en mairies, Préfectures et Sous-préfectures, à l'exception du Conseil régional.

<b>75 Paris</b>	<b>Seine-et-Marne</b>	<b>Essonne</b>	<b>Seine-Saint-Denis</b>	<b>Val d'Oise</b>
1 <sup>er</sup> arrondissement	Bailly-Romainvilliers	Arpajon	Aulnay-sous-Bois	Argenteuil
2 <sup>e</sup> arrondissement	Beaumont-du-Gâtinais	Athis-Mons	Bobigny	Cergy
3 <sup>e</sup> arrondissement	Bois-le-Roi	Corbeil-Essonnes	Bondy	Domont
4 <sup>e</sup> arrondissement	Bray-sur-Seine	Dourdan	Clichy-sous-Bois	Ennery
5 <sup>e</sup> arrondissement	Brie-Comte-Robert	Draveil	Drancy	Fosses
6 <sup>e</sup> arrondissement	Chailly-en-Bière	Etampes	Le Blanc-Mesnil	Franconville
7 <sup>e</sup> arrondissement	Chailly-en-Brie	Etrechy	Le Raincy	Herblay
8 <sup>e</sup> arrondissement	Champagne-sur-Seine	Evry	Montreuil	L'Isle-Adam
9 <sup>e</sup> arrondissement	Champs-sur-Marne	Limours	Noisy-le-Grand	Luzarches
10 <sup>e</sup> arrondissement	Château-Landon	Longpont-sur-Orge	Pantin	Magny-en-Vexin
11 <sup>e</sup> arrondissement	Chelles	Massy	Saint-Denis	Marines
12 <sup>e</sup> arrondissement	Coulommiers	Mennecy	Sevran	Méry-sur-Oise
13 <sup>e</sup> arrondissement	Crécy-la-Chapelle	Méréville	Préfecture de Bobigny	Montmorency
14 <sup>e</sup> arrondissement	Dammartin-en-Goële	Milly-la-Forêt	Sous-préf du Raincy	Nucourt
15 <sup>e</sup> arrondissement	Donnemarie-Dontilly	Palaiseau	Sous-préf de Saint-Denis	Persan
16 <sup>e</sup> arrondissement	Dormelles	Sainte-Geneviève-des-Bois	<b>Val-de-Marne</b>	Roissy-en-France
17 <sup>e</sup> arrondissement	Evry-Grégy-sur-Yerre	Saint-Pierre-du-Perray	Champigny-sur-Marne	Sarcelles
18 <sup>e</sup> arrondissement	Fontainebleau	Viry-Châtillon	Charenton-le-Pont	Seraincourt
19 <sup>e</sup> arrondissement	Fontenay-Trésigny	Yerres	Créteil	Vétheuil
20 <sup>e</sup> arrondissement	Héricy	Préfecture d'Evry	Fontenay-sous-Bois	Viarmes
Conseil régional	Jouy-le-Châtel	Sous-préf. d'Etampes	Ivry-sur-Seine	Préfecture de Cergy
Préfecture	La Chapelle-la-Reine	Sous-préf. de Palaiseau	Le Perreux-sur-Marne	Sous-préf de Pontoise
<b>Yvelines</b>	La Ferté-Gaucher	<b>Hauts-de-Seine</b>	Maisons-Alfort	Sous-préf de Sarcelles
Ablis	La Ferté-sous-Jouarre	Antony	Orly	Sous-préf d'Argenteuil
Aubergenville	Lagny-sur-Marne	Asnières-sur-Seine	Saint-Maur-des-Fossés	
Beynes	Le Châtelet-en-Brie	Boulogne-Billancourt	Sucy-en-Brie	
Bonnières-sur-Seine	Lizy-sur-Ourcq	Clamart	Villecresnes	
Bréval	Longueville	Clichy-la-Garenne	Villejuif	
Chevreuse	Lorrez-le-Bocage-Préaux	Colombes	Vitry-sur-Seine	
Houdan	Meaux	Courbevoie	Préfecture de Créteil	
La Celle-Saint-Cloud	Melun	Issy-les-Moulineaux	Sous-préf de L'Hay-les-Roses	
Le Perray-en-Yvelines	Montereau-Fault-Yonne	Levallois-Perret	Sous-préf de Nogent-sur-Marn(	
Mantes-la-Jolie	Mormant	Montrouge		
Meulan	Nangis	Nanterre		
Montigny-le-Bretonneux	Nemours	Neuilly-sur-Seine		
Rambouillet	Othis	Rueil-Malmaison		
Saint-Germain-en-Laye	Pommeuse	Saint-Cloud		
Sartrouville	Pontcarré	Préfecture de Nanterre		
Verneuil-sur-Seine	Provins	Sous-préf de Boulogne		
Versailles	Rebais	Sous-préf d'Antony		
Préfecture de Versailles	Rozay-en-Brie			
Sous-préf. de Mantes	Saint-Fargeau-Ponthierry			
Sous-préf. de Saint-Germain	Saint-Soupplets			
Sous-préf. de Rambouillet	Savigny-le-Temple			
	Verneuil-l'Etang			
	Préfecture de Melun			
	Sous-préf. de Torcy			
	Sous-préf. de Provins			
	Sous-préf. de Fontainebleau			
	Sous-préf. de Meaux			